

## DÉCLARATION DE MADRID

Nous, participants à la 1ère Rencontre Internationale sur la Culture de Paix,

*Persuadés* du fait que pour assurer la transition d'une culture dominée par la violence vers une culture de paix il faut mobiliser l'ensemble de la société nationale et internationale, de telle sorte que tous les individus et les groupes prennent conscience des grands défis du XXIe siècle ;

*Inspirés* par la Déclaration et le Programme d'Action sur une Culture de Paix, approuvés par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 13 septembre 1999, qui résume les principes essentiels de la Charte des Nations Unies, l'Acte constitutif de l'UNESCO et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,

*Motivés* par la Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 19 novembre 1998 qui proclame la période 2000–2010 Décennie internationale pour une culture de paix et de non-violence pour les enfants du monde, développée et adoptée par l'Assemblée Générale le 20 novembre 2000 ;

*Tenant* compte de la Résolution des Nations Unies du 16 de novembre 1998, qui proclame l'année Année Internationale des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, comme corollaire et suivi logique de l'année 2000, Année internationale de la culture de paix,

*Considérant* particulièrement la Résolution adoptée par la Commission des Droits de l'homme lors de sa session du 26 avril 2000, par laquelle, à l'unanimité, le Haut Commissariat recommande l'organisation d'un Forum sur la Culture de paix pour l'étude et la prise en compte de la promotion, la protection et la réalisation de tous les droits de l'homme qui permettent le développement de celle-ci,

*Encouragés* par le soutien des millions de signataires qui ont souscrit les principes et conduites proclamés par le Manifeste 2000 ;

*Rappelant* l'importance particulière de l'Appel de La Haye en faveur de la paix lancé en mai 1999, et la Déclaration de Delphes sur les Enfants et la Paix de Juin 2000.

*Conscients* de la nécessité –tel qu'il a été établi par l'Assemblée Générale lors de la proclamation de la Déclaration sur la culture de paix– de la participation des gouvernements, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales, la société civile et les médias pour promouvoir et renforcer la culture de paix au cours du nouveau millénaire,

*Conscients* également du fait que la culture de paix est fondée sur « l'adhésion aux principes de liberté, de justice, de démocratie, de tolérance, de solidarité, de coopération, du pluralisme, de la diversité culturelle, du dialogue et de la compréhension à tous les niveaux de la société et entre les nations » (A, art. I, I) et que « l'épanouissement d'une culture de la paix repose sur la transformation des valeurs, des attitudes, des comportements et des modes de vie de nature à favoriser la paix entre les individus, les communautés et les nations (A, art. 2),

*Souhaitant* contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action sur une culture de paix, et tout particulièrement des domaines suivants:

- a) Education: l'éducation pour tous, pendant toute la vie et à tous les niveaux est un moyen privilégié pour construire une culture de paix (A., Art. 4) ; relancer les efforts nationaux et la coopération internationale pour promouvoir les objectifs de l'éducation pour tous (B, art. 9, a); faire en sorte que les enfants soient protégés et reçoivent, dès leur jeune âge, une éducation aux valeurs, apportent des attitudes, des comportements et des modes de vie inspirés de ces valeurs (B, art 9, b); et étendre l'éducation artistique, créative et sportive et ainsi que les initiatives en faveur d'une culture de paix entreprises par les établissements d'enseignement supérieur (B, art 9, h).

- b) Développement économique et social durable: éradiquer la pauvreté par des actions au niveau national et international (B, art.10, a) qui permettent de renforcer la capacité endogène de réduire les inégalités économiques et sociales (B, art.10, b); encourager des solutions efficaces, équitables, durables pour régler le problème de l'endettement extérieur (B, art.10, c); et veiller à ce que le processus de développement soit participatif et intégral (B, art. 10, e).
  
- c) Droits de l'homme et démocratie: appliquer pleinement la Déclaration et le Programme d'action de Vienne (B, art. 11, a); encourager l'établissement de plans d'action nationaux pour la promotion et la protection de tous les droits de l'homme (B, art. 11, b); et diffuser et promouvoir la Déclaration universelle des droits de l'homme à tous les niveaux; (B, art. 11, f).
  
- d) Genre: favoriser des mesures visant à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les prises de décision économique, sociale et politique (B, art. 12, d) et encourager toute mesure ayant pour but d'éliminer toutes les formes de violence envers les femmes.
  
- e) Gouvernance démocratique à l'échelle nationale et internationale: mesures destinées à promouvoir les principes et les pratiques démocratiques à tous les niveaux de l'éducation formelle et informelle (B, art. 13, b), ainsi que chez les responsables publics (B, art.13, c),
  
- f) Comportements: contribuer à la mise en œuvre du Plan de suivi de l'Année des Nations Unies pour la Tolérance (1995) (B, art. 14, a); continuer à soutenir la réalisation des objectifs de la Décennie internationale des populations autochtones (B, art. 14, e); promouvoir la tolérance et la solidarité avec les réfugiés, les personnes déplacées (B, art. 14, f) et les migrants (B, art. 14, g); promouvoir une plus grande compréhension, tolérance et coopération entre tous les peuples, grâce notamment à l'utilisation appropriée des nouvelles technologies de l'information (B, art. 14, h),

- g) Libre circulation de l'information et des connaissances: assurer la liberté de presse (B, art. 15, d); contribuer à résoudre le problème de la violence dans les médias (B, art. 15, e); soutenir la fonction des moyens de communication en matière de promotion de la culture de paix, renforcer les mesures visant à accroître l'échange de l'information sur les nouvelles technologies de communication, y compris Internet (B, art. 15, f),
- h) Institutions: promouvoir les associations entre les divers agents en faveur d'un mouvement mondial pour la culture de paix (B/A, art. 6), favorisant l'échange d'information entre ceux-ci (B/A, art. 7),
- i) Lutte contre le terrorisme, le crime organisé, la corruption et la production, le trafic et la consommation de drogues (B, art. 13, e).

*Nous nous engageons* à faire de notre mieux dans le cadre de nos institutions, de nos activités personnelles et au sein d'un réseau interactif élargi de manière progressive- en faveur de la promotion des actions ci-dessus mentionnées;

*Nous reconnaissons* à l'unanimité qu'il est urgent de trouver de nouvelles voies afin d'instaurer une paix durable et globale, à l'aide d'actions de prévention des conflits, en s'attaquant à leurs racines, afin de surmonter les causes qui les engendrent ;

*Nous soulignons la pertinence*, signalée à l'occasion du « Forum du Millénaire » tenu au siège des Nations Unies, de promouvoir un plan global de développement endogène, fondé sur les quatre « nouveaux contrats présentés lors de cette Rencontre: un nouveau contrat social qui reconnaisse le rôle central des êtres humains en tant qu'acteurs et bénéficiaires de la croissance économique; un nouveau contrat avec la nature ou l'environnement embrassant une vision à long terme et comprenant des mesures urgentes pour la protection des écosystèmes de la planète; un nouveau contrat culturel, pour éviter l'uniformisation culturelle et la grégation de la diversité infinie et de la créativité qui constituent la richesse commune de l'humanité; et un nouveau contrat moral ou éthique, pour garantir le plein exercice des valeurs sur lesquelles se fondent la conduite individuelle et collective. Il s'agit, en somme, de promouvoir le développement endogène global, fondé sur le savoir et les capacités internes ;

*Nous faisons* de la lutte contre la pauvreté un engagement éthique qui permet d'orienter le développement vers la mondialisation de la dignité humaine ;

*Nous sommes convaincus* que seules des mesures à l'échelle mondiale renforçant les Nations Unies comme seul cadre démocratique planétaire pourront remédier aux tendances actuelles;

*Nous signalons* l'urgence de ces mesures et de leur adoption ;

Nous sommes donc résolu à travailler sans relâche pour rendre possible la transition d'une culture de force et d'imposition à une culture de paix et de non violence, de dialogue et de tolérance, qui représente la meilleure contribution de l'humanité à l'avenir des nouvelles générations.